

Pratiques et politiques. Texte in extenso (8) extrait du journal *Le Monde*, daté du 8 décembre 1982, p. 13.

Ce « point de vue », publié un an et demi après l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture, pose la question de l'adaptation de la politique culturelle à la « nouvelle donne » induite par l'évolution des pratiques culturelles que le « Service des études et recherches » vient de mettre en lumière dans sa deuxième enquête.

Pratiques et politiques

par Augustin Girard

En une génération, la vie culturelle de la majorité des Français s'est profondément transformée. La plupart des ménages ont désormais équipé leur foyer de biens et d'appareils culturels qu'ils utilisent quotidiennement. Vingt ans de progrès technologique et le doublement du niveau de vie ont redistribué les cartes, mais l'intelligentsia n'en est guère consciente car ses pratiques, à elle, ont peu changé.

La plus grande part du temps libre est occupée par l'usage, relativement passif, de « machines culturelles », à base d'électronique, qui sont achetées sur le marché et dont les contenus sont indépendants des politiques culturelles publiques. Les pratiques individuelles à domicile, qui relèvent du commerce et de l'industrie, l'emportent de beaucoup sur la fréquentation collective de spectacles vivants qui, eux, sont de plus en plus subventionnés par les pouvoirs publics.

Soirées à la maison et industries culturelles contre sorties et salles de spectacles, que signifie cette apparente alternative pour les individus, pour les artistes, pour les institutions, pour les pouvoirs publics? La « culture » a pris de nouvelles formes, de nouvelles dimensions, et l'on est en droit de se demander par rapport à un tel changement de société ce qu'a fait la politique culturelle, si elle a tenu compte de la nouvelle « donne ».

*

* *

Depuis 1959, date de la création d'un ministère des Affaires culturelles, le budget culturel a crû nettement plus que le budget général de l'État mais il s'est peu transformé dans sa structure, sauf en 1982, où son montant et sa répartition ont été bouleversés. Il a régulièrement privilégié, comme dans tous les pays du monde, une hiérarchie d'institutions qui était parallèle à la hiérarchie sociale et inversement proportionnelle à l'étendue des publics touchés.

L'opéra est au sommet de la pyramide des subventions (plusieurs centaines de francs par spectateur, plusieurs milliers de francs pour le couple d'amateurs qui s'y rend cinq fois par an), mais ce sommet est bien étroit puisque 2 % seulement des Français ont assisté dans

l'année à un spectacle d'opéra. La subvention est égale pour le spectateur cadre supérieur et pour le spectateur ouvrier, mais le premier a statistiquement dix fois plus de chances de s'y rendre que le second. Dans les théâtres subventionnés, l'aide par fauteuil a été multipliée par cinq en francs constants, mais le public a stagné ou, régressé, et la composition sociale est restée inchangée.

Au contraire, l'écart dans les chances d'accès n'est plus que de 1 à 2 lorsqu'il s'agit de la lecture, et de 1 à 1,2 pour le spectacle de télévision. Or ces deux activités, qui sont à la fois les plus prisées et les plus répandues dans le public, sont celles qui, jusqu'en 1981 recevaient le moins d'aide de l'État (1). Doit-on dédaigner l'effet de la télévision quand on sait que 45 % des Français regardent un spectacle de théâtre souvent ou de temps en temps, alors qu'ils ne sont que 10 % à avoir fréquenté un spectacle en salle une fois dans l'année ? Même si l'on se garde d'oublier qu'il s'agit d'émotions très différentes?

Voilà donc un financement qui est allé prioritairement à des institutions héritées du passé ou qui, même récentes (théâtres décentralisés, maisons de la culture), ne recrutent leur public que dans des catégories socioprofessionnelles déjà « cultivées » (le public est généralement composé de 50 à 65 % d'étudiants et enseignants, 20 à 30 % de cadres moyens ou supérieurs, 10 à 30 % d'employés, 1 à 4 % d'ouvriers et d'agriculteurs) et avec une hiérarchie géographique immuable (Paris, région parisienne, très grandes villes, villes moyennes, monde rural). Même si les institutions se sont raffermies et développées depuis une génération, même si elles sont efficaces et remplies de public, ce qui est souvent le cas, on peut se demander si elles suffiront jamais pour atteindre l'un des objectifs majeurs du financement public : la démocratisation de la culture.

On peut certes considérer que la répartition traditionnelle de ces financements est bien naturelle : l'État n'aurait pas à intervenir dans les secteurs qui fonctionnent selon les lois du marché, et il devrait se borner à encourager les secteurs qui ne peuvent trouver par leur production propre des ressources suffisantes. Mais, si l'on tient compte du fait que les secteurs les plus aidés ne concernent qu'une faible part de la population et que la participation à leurs activités reste très élitaire, on peut se demander si la politique culturelle ne s'est pas trouvée jusqu'en 1982 en porte-à-faux : en dépit de ces objectifs égalitaires, elle a abouti à privilégier les privilégies, elle est passée à côté des pratiques des milieux défavorisés ou en crise (milieux de travail, ruraux, jeunes), qui sont pourtant les plus nombreux. Dans le droit et budgétairement, tous les Français sont égaux devant la culture, mais il en va bien autrement dans la réalité.

Ne faudrait-il pas qu'une politique à moyen terme vise à remettre d'aplomb ce porte-à-faux ? Constatant que des mesures qui se voulaient égalitaires ont eu des effets pervers qui ont cumulé les facilités d'accès à la culture sur les mêmes catégories de population, ne doit-on pas imaginer des politiques explicitement inégalitaires qui interviennent en priorité en faveur des populations défavorisées (ruraux, travailleurs manuels) et dans les milieux porteurs d'avenir : jeunes, enfants en milieu scolaire ?

Ce n'est pas à une enquête par sondage, ni à l'analyse de flux financiers de fournir les mesures à inventer. La culture, dans ce qu'elle a de plus fécond, ne se rencontre guère au fil des pourcentages; ce qui fait son importance leur échappe: l'intensité des pratiques militantes ou associatives, le plaisir de l'amateur, et surtout la force vitale de la création. Le statisticien pose ses chiffres en forme de défi, puis il se tait. C'est au politique d'y répondre, c'est-à-dire l'élu, maire ou ministre, le serviteur de l'État et aussi le citoyen, la multiplicité des citoyens, chacun avec son pouvoir d'initiative, sa capacité de créer et la liberté de s'associer.

(1) Mises à part les bibliothèques publiques qui touchent près d'un Français sur dix.

Focus 1

1982, année-charnière

1982, c'est l'année qui voit à la fois le quasi-doublement du budget du ministère de la Culture et le vote de la première loi de décentralisation, affirmant en son article premier que « les communes, départements et régions s'administrent librement ». C'est aussi l'année où, suivant l'exemple d'André Malraux en 1959, Jack Lang prend en personne la plume pour rédiger un nouveau décret fixant les missions de son ministère. Un texte qui, tout en reprenant à son compte l'objectif de démocratisation affiché par le décret fondateur de 1959, renoue avec l'ambition de « démocratie culturelle » définie lors du Front populaire (1936-1938) : affirmation du droit à l'expression de tous les citoyens, reconnaissance de la diversité des patrimoines, appel au « libre dialogue des cultures du monde ». À noter qu'alors, le Service des études et recherches est rattaché à la Direction du développement culturel qui, dans ces années-là, met précisément en œuvre plusieurs programmes de « diffusion sociale de la culture » destinés aux « milieux défavorisés ou en crise » que cite Augustin Girard.

Focus 2

Les résultats de la deuxième enquête sur les pratiques culturelles

L'article du Monde paraît au moment où le Service des études et recherches fait connaître les premiers résultats de la deuxième enquête (après celle de 1973) portant sur les pratiques culturelles de la population de quinze ans et plus résidant en France. Réalisée au cours de l'année 1981, cette enquête souligne que, malgré deux décennies de politique volontariste de l'État, l'implication croissante des collectivités territoriales – notamment des communes – et le militantisme de nombreux acteurs culturels, les pratiques restent avant tout liées à l'appartenance sociale ou générationnelle, aux logiques territoriales ou au niveau d'éducation. À la fin des « années Lang », la troisième enquête – portant sur l'année 1989 – confirmera ce constat, suscitant l'incompréhension de nombreux professionnels de la culture qui s'attendaient à lire dans ses résultats, après une décennie d'efforts sans précédent de la part des pouvoirs publics, une augmentation généralisée des pratiques culturelles.